



## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

N<sup>o</sup> 71/25

### UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE DE L'ONU

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, faite dans le cadre de la discussion générale de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 29 septembre.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous assurer de l'appui et de l'entière collaboration de la délégation canadienne dans l'exercice de vos hautes fonctions à la présidence de l'Assemblée générale. Le Canada se réjouit de votre présence à cette tribune et formule ses meilleurs vœux à l'intention du peuple indonésien que vous avez servi avec tant de distinction au sein de notre Organisation. C'est une manifestation du caractère étendu et varié de l'Organisation que la présidence puisse passer du représentant de l'un des pays les plus septentrionaux de l'Europe à l'un des pays les plus méridionaux de l'Asie sans la moindre rupture dans nos travaux. Je profite aussi de cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Edvard Hambro, du savoir-faire et du jugement dont il a fait preuve en qualité de président de la dernière session.

Nous avons appris avec un profond regret, au Canada, que la présente session était la dernière à laquelle U Thant occuperait le fauteuil de Secrétaire général. U Thant s'est acquitté de ses lourdes responsabilités avec une sérénité et une constance exemplaires, qui lui ont attiré le respect et l'admiration de tous les hommes de tous les pays. Je suis sûr que sa voix tranquille et imposante continuera à se faire entendre au sein des nations; au nom du peuple canadien, je lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles entreprises.

Cette vingt-sixième Assemblée générale inaugure un nouveau quart de siècle dans la vie de notre Organisation; elle marquera peut-être un tournant de notre histoire et le début d'une ère nouvelle, si l'Assemblée se résout sans délai à remettre à la République populaire de Chine le siège de la Chine. La Chine est l'un des Membres fondateurs de notre Organisation et l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. La seule question qui se pose à nous est celle de savoir qui doit occuper ce siège. La position du Canada est claire: le gouvernement qui préside aux destinées de la vaste majorité du peuple chinois doit maintenant occuper ici la place qui lui revient - je veux parler du Gouvernement de la République populaire de Chine. Permettre au Gouvernement de Pékin de siéger à la présente Assemblée et au Conseil de sécurité, c'est admettre à nos conseils le gouvernement effectif d'un quart de l'humanité.

Le Canada reconnaît le principe de l'universalité de représentation et souhaite que les États divisés puissent eux aussi se faire entendre officiellement parmi nous. Les principes sont cependant toujours conditionnés par les faits et, avant d'atteindre cet idéal, il faudra surmonter de grandes difficultés d'ordre pratique. En effet, les Nations Unies et les États divisés ne retireraient aucun profit à porter leurs problèmes et leurs conflits particuliers devant une plus large assemblée.

Le Canada croit donc au principe de l'universalité de représentation, qui découle, selon nous, d'une importante considération: l'essor prodigieux des communications a neutralisé le temps et la distance qui isolaient autrefois les problèmes de chaque partie du monde et contribuaient souvent à leur solution en permettant un répit grâce auquel le jugement et le bon sens avaient le temps de se manifester.

Les problèmes internationaux ne peuvent plus être localisés facilement car ils deviennent tous des problèmes mondiaux susceptibles de mettre en cause la communauté mondiale, c'est-à-dire les Nations Unies. Il y aurait pléonasmе à dire que les problèmes universels appellent des solutions universelles - et un organisme à représentation universelle pourrait en tous cas découvrir plus facilement ces solutions.

Je voudrais préciser mon propos en abordant brièvement quatre domaines où des problèmes se posent:

- les conflits armés
- l'environnement
- le désarmement et la limitation des armements
- le commerce mondial

Si on considère le monde d'aujourd'hui, on y voit des conflits armés ou des ferments de conflit armé dans plusieurs parties du monde. Les différends internationaux qui mettent en cause des pays membres, comme c'est le cas au Moyen-Orient, tombent nettement sous la responsabilité des Nations Unies. L'usage veut cependant qu'il en soit autrement lorsque les conflits sont confinés à un seul État. Cela soulève une question que je vais poser et commenter, mais à laquelle le Canada n'a pas de réponse définitive à proposer: à quel moment un conflit interne implique-t-il un trop grand nombre de nations pour qu'on puisse continuer à le considérer comme tel?

J'ai l'impression que partout dans le monde on s'inquiète de plus en plus de l'avènement de tragédies à propos desquelles la communauté mondiale, représentée aux Nations Unies, ne fait rien. Les pouvoirs dont disposent nos institutions pour résoudre les conflits, intérieurs ou internationaux, sont limités par deux réalités: les termes de la Charte et la volonté des pays membres.

Notre Assemblée ne constitue pas une autorité supranationale. A mon avis, le monde n'est pas prêt à accepter une telle autorité, ni aucune autre forme de gouvernement mondial. La plupart des nations du monde, jeunes ou vieilles, ont aujourd'hui des problèmes internes à régler et le Canada ne

fait certainement pas exception à la règle. Il se heurte aussi chez lui à des difficultés économiques et politiques et il n'est d'ailleurs pas le seul à croire que les solutions internes soient la meilleure façon de résoudre les problèmes internes. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure façon pour la communauté internationale d'exercer sa responsabilité face à un problème interne dépassant manifestement la compétence du gouvernement en cause. Le seul fait que les nations soient préoccupées par leurs problèmes internes et qu'elles le seront par les questions de souveraineté dans un avenir prévisible n'est pas une excuse pour ne pas tirer le meilleur parti de l'instrument dont nous disposons, les Nations Unies.

L'ONU peut et doit agir promptement et efficacement, comme elle l'a fait souvent, pour soulager la souffrance humaine et protéger, dans la mesure du possible, les non-combattants innocents qui sont souvent les plus durement atteints. C'est là une fin louable en soi et de telles mesures contribuent parfois à régler un conflit en créant une ambiance plus saine et plus détendue.

Aucun progrès dans la voie de l'universalité n'offre en soi beaucoup d'espoirs de solutions faciles aux problèmes qui agitent le monde, mais de tels progrès pourraient donner à notre Organisation une plus grande force ou une nouvelle vigueur qui nous permettra d'aborder les problèmes d'une manière plus résolue.

Quant au second grand problème universel, la protection et, au besoin, la reconstitution d'un milieu naturel équilibré, l'ONU en a reconnu la portée globale en convoquant une Conférence sur l'environnement, prévue à Stockholm l'an prochain, et organisée par un distingué fonctionnaire canadien, M. Maurice Strong.

Le Canada porte un intérêt spécial aux questions de l'environnement, ne serait-ce que parce que son territoire occupe une part considérable de la surface du globe. Malgré sa vaste étendue et sa population relativement faible, le Canada a son propre problème de pollution. Il subit, en outre, les effets de la pollution des autres par le bassin des Grands lacs et par les fuites de pétrole qui se produisent au large de ses côtes, pour ne citer que ces deux exemples. C'est pourquoi le Canada s'inquiète de l'insuffisance du droit international actuel en ce qui concerne la préservation de l'environnement en général et du milieu marin en particulier.

Le Canada s'efforce de contribuer à la constitution d'un code législatif complet dans ce domaine. Sur le plan national, le Gouvernement canadien a adopté des lois tendant à protéger la pêche contre les déversements et les dépôts de déchets, à prévenir les fléaux écologiques dans les eaux territoriales et les zones de pêche canadiennes et à préserver l'équilibre délicat de l'environnement arctique. A la vingt-cinquième Assemblée générale, et encore le mois dernier dans une résolution qu'il a proposée conjointement avec la Norvège au comité préparatoire de la troisième Conférence sur le droit de la mer, le Canada a invité les autres États à prendre des mesures semblables, au niveau national, pour prévenir et limiter la pollution du milieu marin, afin de préparer l'élaboration d'accords internationaux complets.

Le Canada, en collaboration avec les autres pays qui ont des responsabilités spéciales dans les eaux arctiques, tente d'obtenir la création d'un régime de traités multilatéraux sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution.

Toujours sur le plan multilatéral, mais à une échelle plus vaste, le Canada participe activement aux préparatifs de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain, de la Conférence de l'OMCI sur la pollution du milieu marin, et de la troisième Conférence sur le droit de la mer. Ces trois conférences constituent ensemble une occasion unique dans la mise au point d'un code complet de droit international. La Conférence de Stockholm aura une importance particulière en aidant les États à faire face au conflit apparent qui oppose la préservation de l'environnement au développement économique.

Le Canada est considéré en général et à juste titre comme un pays développé, mais en fait, son développement se poursuit toujours. Il importe encore des capitaux et des techniques, et travaille toujours à édifier son infrastructure industrielle. Les Canadiens sont donc conscients du conflit entre la nécessité du développement, essentiel à la croissance économique, et la nécessité de préserver, et au besoin, de reconstituer un milieu naturel équilibré, essentiel au bien-être de la population.

Le Canada comprend donc particulièrement bien le dilemme des pays en voie de développement, lesquels doivent accorder la plus haute priorité au progrès économique et social afin d'assurer à tous leurs citoyens un niveau de vie qui leur apporte la dignité et l'épanouissement, et reléguer, malgré eux, la protection de l'environnement au second plan. Il me semble, cependant, que ce dilemme est mal posé.

La technologie est aujourd'hui parvenue à un point tel de perfectionnement que l'industrialisation essentielle au développement économique ne perturbe plus outre mesure l'environnement. Les ensembles industriels et résidentiels conformes aux normes de l'écologie ne sont pas nécessairement plus coûteux et moins concurrentiels que les autres. Il suffirait de planifier avec clairvoyance et d'apporter une grande attention aux études techniques et aux considérations écologiques pour réduire à son minimum la pollution à peu de frais ou sans frais supplémentaires. La pollution actuelle de nos Grands lacs provient en grande partie de gaspillage inutile, de déversement dans les eaux de sous-produits encore utilisables et susceptibles d'être récupérés.

Le Gouvernement canadien collabore actuellement avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, des États américains et des provinces canadiennes riverains du bassin des Grands lacs en vue d'établir des normes relatives à la qualité de l'eau, de les mettre en pratique le plus tôt possible et de veiller à les faire respecter.

Les entretiens en cours entre les divers paliers de gouvernement au Canada et aux États-Unis prévoient la récupération et la préservation des Grands lacs. Un tel projet coûtera des milliards de dollars et mobilisera de vastes ressources humaines et techniques. On aurait pu éviter ces dépenses astronomiques si nous et nos voisins avions pu prévoir et empêcher les dégâts causés au plus grand réservoir d'eau douce du monde.

J'exhorte mes amis des pays en voie de développement à considérer non seulement le coût de la lutte contre la pollution, mais aussi celui de la pollution elle-même et le gaspillage insensé qu'elle constitue souvent. Nous attendons tous le jour où tout le monde pourra profiter des bienfaits de la technique, et nous travaillons à cet idéal. Le développement économique est la voie de la prospérité, mais nous avons le devoir de profiter des progrès de la technique pour suivre cette voie sans empoisonner l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et le sol d'où nous tirons notre subsistance.

Le troisième exemple dont je veux me servir pour illustrer l'universalité des problèmes humains, c'est le vaste domaine du désarmement et de la limitation des armements. Le Canada est d'avis que les accords conclus dans ce domaine resteront incomplets ou inefficaces tant que la République populaire de Chine ne participera pas à nos délibérations et aux études et négociations approfondies en cours à la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Il n'est pas dans mon idée de critiquer l'excellent travail accompli ici même et dont témoignent le Traité sur la non-prolifération, le Traité sur la réglementation des dépôts d'armes sous-marines et les travaux en cours portant sur un traité relatif aux armes biologiques, auxquels, dans chaque cas, le Canada a d'ailleurs pris une part active et essentielle.

Je ne veux pas non plus diminuer l'importance des négociations très encourageantes qui ont lieu actuellement entre les États-Unis et l'URSS pour tenter de mettre un terme à la course aux armements.

Au début de ce mois, à Genève, j'ai eu l'honneur de m'adresser aux délégués de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. J'ai profité de ma présence à Genève pour parler, devant la Conférence du Comité du désarmement, d'un sujet auquel le Canada attache la plus grande importance: la nécessité d'une interdiction complète des essais nucléaires, y compris les essais souterrains.

L'Assemblée sera bientôt saisie du Rapport spécial sur les essais nucléaires de la Conférence du Comité du désarmement; je voudrais donc répéter ici quelques-uns des arguments que j'ai exposés à Genève. Il faudra auparavant résoudre les difficultés politiques et techniques pour en arriver à une interdiction totale. Le Canada n'est pas seul, loin de là, à penser que l'existence même de ces difficultés appelle une interdiction complète des essais nucléaires souterrains. Nous croyons que tous les Membres des Nations Unies souscriraient à des mesures qui pourraient être prises immédiatement, avant même la conclusion d'accords internationaux. Les pays qui procèdent à des essais nucléaires pourraient limiter l'envergure et le nombre de leurs essais en cours, en commençant tout au moins par les plus importants, et en faire publiquement l'annonce. Cela ne présenterait pas de difficultés et ne risquerait pas de susciter de complications. Il ne nous reste guère de temps pour assurer l'application totale du Traité sur la non-prolifération. Il faut, pour en arriver là, accorder la plus haute priorité à toutes les mesures nécessaires et, au premier chef, à la cessation de tous les essais nucléaires. Beaucoup de gouvernements souhaitent ardemment voir disparaître tous les obstacles à l'application totale du Traité sur la non-prolifération, avant que l'équilibre précaire entre les puissances nucléaires ne soit encore plus

gravement menacé, soit par l'effet des progrès scientifiques et techniques, soit par suite de l'émergence de nouvelles puissances. Le Canada se sent solidaire de ces gouvernements et partage leur inquiétude et leur détermination.

La sécurité de tous est l'affaire de tous. Le Canada a, pour sa part, une raison particulière de s'en inquiéter. En effet, l'importante explosion nucléaire souterraine à laquelle l'Union soviétique s'est livrée il y a quelques jours et la possibilité que les États-Unis procèdent à leur tour à un essai beaucoup plus considérable dans le voisinage de notre propre territoire nous rappellent que la cadence et l'importance des essais nucléaires ne cessent d'augmenter. Il ne faut pas que les puissances nucléaires se prévalent de cette concurrence dans le domaine des essais nucléaires pour justifier l'allure actuelle de la course aux armements. Ce danger réel doit nous faire comprendre à tous l'urgente nécessité d'une interdiction totale des essais nucléaires.

Pour en venir à mon quatrième exemple de l'universalité des problèmes de notre époque, je pense qu'aucune partie du monde, aucun pays, n'est insensible aux difficultés qui bouleversent les arrangements monétaires et commerciaux à la suite du déficit chronique de la balance des paiements des États-Unis. Les pays en voie de développement savent bien que les problèmes des pays nantis sont lourds de conséquences pour eux. Ils sont touchés directement de deux façons: par les répercussions négatives sur l'aide au développement et par les barrières accrues au commerce qui, à la longue, offre à leur population les meilleurs moyens d'améliorer leur situation économique.

Les économies socialistes augmentent progressivement leurs échanges avec les économies de marché, pour le plus grand bien de tous. Au fur et à mesure que les échanges dans les domaines de la science et de la technologie se multiplient, les économies de tous les pays du monde deviennent de plus en plus interdépendantes. C'est une tendance dont il faut se réjouir non seulement en raison des avantages immédiats, mais aussi comme un moyen efficace de réduire les tensions.

La vérité c'est que tous et chacun d'entre nous, riches et pauvres, pays nantis et pays en voie de développement, dotés d'une économie socialiste ou d'une économie de marché, nous avons intérêt à réduire les barrières commerciales au minimum et à faciliter le commerce par un système pratique d'échanges monétaires. Nous en souffrons tous lorsque le commerce est ralenti par l'apparition de nouveaux obstacles à son mouvement normal ou par une instabilité des arrangements monétaires mondiaux.

Le commerce n'est pas seulement une question de profits, ni de lutte pour l'obtention d'avantages économiques. C'est notre seul moyen de créer une économie mondiale capable d'assurer à tous les habitants de la terre un niveau de vie leur permettant de jouir de la justice sociale et de s'épanouir dans la paix et la dignité.

C'est à cette fin que la famille des Nations Unies a consacré une si grande partie de ses efforts dans le passé et c'est cet objectif primordial qui devra continuer de susciter le meilleur de nous-mêmes à l'avenir.